Rhône-Alpes, Loire
Bussy-Albieux
Chapelle Notre-Dame et Saint-Galmier, d'un prieuré de bénédictins, dite chapelle du cimetière

Statue : Vierge à l'Enfant

Références du dossier

Numéro de dossier : IM42001319
Date de l'enquête initiale : 2001
Date(s) de rédaction : 2004
Cadre de l'étude : inventaire topographique Canton de Boën - Sail-sous-Couzan
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : statue

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Emplacement dans l'édifice : retable de la chapelle sud

Historique

Période(s) principale(s) : milieu 19e siècle

Description

Statue en bois (tilleul ?) sculpté, peint polychrome (carnations) et peint faux or (vêtements). La main droite de la Vierge et la main gauche de l'Enfant devaint recevoir un attribut (ou un bouquet ?).

Eléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : sculpture

Matériaux : bois feuillu peint, polychrome, peint faux or

Mesures :
h = 97 ; la = 44 ; pr = 26

Représentations :
Vierge à l'Enfant
Vierge à l'Enfant § La Vierge est représentée pieds nus, son voile lui couvre les cheveux. Elle présente l'Enfant sur son bras gauche, celui ci fait le geste de bénédiction.

État de conservation

Repeint récent (dorure remplacée par de la bronzine).

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : à signaler
Statut de la propriété : propriété de la commune

Liens web

- http://www.patrimoine.rhonealpes.fr/DOSSNUM/BOEN/im42001319/index.htm : http://www.patrimoine.rhonealpes.fr/DOSSNUM/BOEN/im42001319/index.htm

Illustrations

Vue d'ensemble.
Phot. Eric Dessert
IVR82_20034200152X

Dossiers liés

Édifice : Chapelle Notre-Dame et Saint-Galmier, d'un prieuré de bénédictins, dite chapelle du cimetière (IA42000659)
Rhône-Alpes, Loire, Bussy-Albieux, le bourg

Auteur(s) du dossier : Caroline Guibaud
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

Vue d'ensemble.

IVR82_20034200152X
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation